

Le Généraliste – vendredi 2 décembre 2011

CASUS BELLI Alors que la sortie des 3 décrets du DPC est imminente, d'ultimes grains de sable pourraient entraver sa mise en place. Le Collège de la Médecine Générale présidé par Pierre-Louis Druais refuse, en effet, d'intégrer la Fédération des spécialités médicales (FSM), qui n'a pas, selon lui, de légitimité à mettre en place le DPC des généralistes. « On a des éléments spécifiques à développer pour la médecine générale qui ne sont pas partagés avec les disciplines d'organe », souligne-t-il. Une position qui ne convient pas à tout le monde.

Conseils professionnels

Pour la CSMF la médecine générale est une spécialité comme les autres, dont la vocation est au contraire de rejoindre la FSM. Les positions pourraient se cristalliser autour des « conseils professionnels » par spécialités que le décret à venir devrait mettre en place et qui regrouperont syndicats et sociétés scientifiques. Celui des généralistes aura-t-il alors vocation à exister au sein de l'actuel Collège ou à coexister à côté ? Le débat pourrait être vif.

Un dernier problème, financier cette fois, menace de pourrir l'ambiance. Le président de la CSMF, Michel Chassang, soupçonne Bercy de vouloir profiter de la nouvelle taxe imposée à l'industrie pharmaceutique pour supprimer l'actuelle contribution conventionnelle à la FMC. De nouvelles économies pour la Sécu qui se feraient sur le dos de la FPC (Formation Professionnelle Conventionnelle) des médecins. Pour le patron de la Conf', c'est un véritable casus belli.